



Règlement technique 2018

Section Karting UFOLEP

Pour plus de renseignements :

UFOLEP – 3, Rue Récamier -75341 Paris Cedex 07

Tel : 01 43 58 97 71

Mail : bgallet.laligue@ufolep-usep.fr & contact@solokart.com



Le 13 février 2018

Jérôme Laville

Règlement technique 2018

Section Karting UFOLEP

Ce règlement est la déclinaison par l'UFOLEP du règlement international CIK/FIA.

Notre projet
éducatif

L'UFOLEP souhaite développer autour du Karting un projet éducatif ouvert au plus grand nombre sans aucune distinction. Chaque pilote doit pouvoir trouver la pratique qu'il souhaite au sein de l'UFOLEP en fonction de ses moyens. Sa participation aux activités proposées par son club sera toujours désintéressée. La pratique du karting proposée peut se décomposer en deux parties : L'une dite Pratique Liberté propose au pilote UFOLEP d'évoluer sur les circuits, en respectant le règlement sportif technique sans aucune visée compétitive. Afin de favoriser les échanges, l'UFOLEP organise à chacun de ses échelons des rencontres permettant aux pilotes de se mesurer au sein de catégories fixées par le règlement technique qui vont aboutir à des classements et sont basées sur les rencontres. Cette pratique est dite compétitive.

Le règlement national karting et ses dispositions particulières ne peuvent en aucun cas contredire ou se substituer à l'ensemble des textes statutaires et règlements applicables à toutes les activités pratiquées à l'UFOLEP.

Chaque organisateur aura la possibilité d'adapter ce règlement en fonction des caractéristiques propres à sa manifestation à travers un règlement particulier.

Tout organisateur devra faire viser son règlement particulier par la CN.

Censé connaître l'ensemble des règlements techniques du kart piste, tout pilote est responsable de la conformité de son matériel et doit se soumettre, sans restriction aux décisions de l'autorité sportive.

Ces textes sont disponibles sur <http://www.cns.ufolep.org/kart>

Toute compétition pratiquée sous l'égide de l'UFOLEP devra respecter les différentes dispositions dictées par notre fédération sous peine d'annulation auprès des instances préfectorales et de la nullité de l'assurance manifestation sportive.

Les membres de la Commission Nationale Sportive Kart Piste :

Bruno CORBILLE :	Responsable CNS karting piste
Jérôme LAVILLE :	Responsable technique national
Jean marie CAROF :	Responsable formation
Michel FEVRES :	Responsable des agréments circuits
Stephane DESCHIENS :	Responsable de la communication



Responsable Technique National: Jérôme Laville – lkskarting@free.fr

Règlement National Karting piste UFOLEP - Année 2018



MINI

Mini 4 Temps

Age : à partir de 7 ans révolus

POIDS MINIMUM : 90 kg (kart complet avec pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Marque libre type mini. Largeur maximum 1200mm. Freins mécaniques ou hydrauliques.

Tube Ø28mm.

Arbre arrière Ø25mm ou 30mm deux paliers.

Normes sécurité obligatoires.

Spoiler arrière obligatoire.

Magnésium, titane, kevlar ou fibre de carbone sont interdits.

Jantes : AV : 5X110/115mm et AR : 5X140/150mm

PNEUMATIQUES (voir annexe 3) Pneus pluie interdits

TRANSMISSION : rapport unique

HONDA : 16 x 68

SUBARU : 16 x 63

MOTEURS :

Régulateur électronique obligatoire SUBARU EX 13 et HONDA GX 120cc

Plombage UFOLEP obligatoire

HONDA GX 120cc 4 temps 4 CV Origine plombé UFOLEP Monocylindre refroidi par air avec démarreur et embrayage centrifuge (démarrage par lanceur à ficelle)

SUBARU EX 13 ou **WORMS EX 13** (ces deux moteurs sont identiques en tout point seul le nom change)
126cc 4 temps 4 CV Origine plombé UFOLEP - Monocylindre refroidi par air avec démarreur et embrayage centrifuge (démarrage par lanceur à ficelle)

BOUGIES : NGK BR4/5/6 HS. -GICLEUR UNIQUE : 68 ou 70

Système de coupure rapide d'allumage obligatoire

A tout moment de l'épreuve la quantité d'huile de lubrification dans le moteur ne doit pas être inférieure à 350ml, sans tolérance. (Contrôlé par vidange du moteur par les bouchons de vidange).



Règlement National Karting piste UFOLEP - Année 2018



Mini 2 Temps

Age : à partir de 7 ans révolus

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Marque libre type mini. Largeur maximum 1200mm.

Tube Ø28mm.

Frein mécanique ou hydraulique disque plein.

Arbre arrière Ø25mm ou 30mm deux paliers.

Normes sécurité obligatoires.

Spoiler arrière obligatoire.

Magnésium, titane, kevlar ou fibre de carbone sont interdits

Jantes : AV : 5X110/115mm et AR : 5X140/150mm

PNEUMATIQUES (voir annexe 3)

Pneus pluie interdits

MOTEURS :

- TOUS MOTEURS 2 TEMPS 60CC strictement d'origine

- MOTEUR 125CC MICRO MAX strictement d'origine



Règlement National Karting piste UFOLEP - Année 2018



JEUNE

Jeune 4 Temps

Age : à partir de 10 ans révolus

Poids minimum : 125 kg (kart complet avec pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Normes CIK/FIA, système de frein hydraulique, freins avant interdits. Arbre Ø 50mm, équipé d'une carrosserie homologuée CIK/FIA, spoiler arrière obligatoire.

Nouveau kit fixation spoiler CIK/20 obligatoire.

Jantes : AV 5X110/115mm et AR 5X140/150mm

Nouveau kit fixation spoiler CIK/20 obligatoire

PNEUMATIQUES Strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie interdits

TRANSMISSION : Rapports obligatoires

20 x 63/66/69



MOTEURS :

MOTEURS 4 TEMPS FK 200CC, HONDA 200CC et SUBARU KX21 ou **WORMS KX 21** (ces deux moteurs sont identiques en tout point seul le nom change)

Plombage UFOLEP obligatoire

Toutes les pièces internes et externes du moteur, le carburateur et l'embrayage doivent être d'origine, montées dans la position d'origine et non modifiées.

Le groupe d'allumage, bougie et clavette doivent être d'origine et montés dans les positions prévues.

BOUGIES : NGK BR-5/6/7HS et CHAMPION RL78C, d'origines, sont autorisées.

GICLEUR UNIQUE : 83.8 (SUBARU KX21)

Système de coupure rapide d'allumage obligatoire

A tout moment de l'épreuve la quantité d'huile de lubrification dans le moteur ne doit pas être inférieure à 350ml, sans tolérance. (Contrôlé par vidange du moteur par les bouchons de vidange).

Fiche technique moteur SUBARU KX-21 en pièce jointe

JEUNE 2 TEMPS

Age: à partir de 10 ans révolus

Poids minimum : 130 kg (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Normes CIK/FIA, freins avant interdits, équipé d'une carrosserie homologuée CIK/FIA, spoiler arrière obligatoire

Tube de Ø28 à 32mm arbre arrière de Ø25mm à Ø50mm

Cadre simple ou double berceau,

Freinage mécanique ou hydraulique.

Jantes AV 5X110/115mm et AR 5X140/150mm

Nouveau kit fixation spoiler CIK/20 obligatoire

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie interdits

MOTEURS :

- MOTEURS PUMA 85CC/100CC strictement d'origine
- MOTEUR IAME X 30 CADET
- MOTEUR 125CC MINI MAX strictement d'origine



SPORT 2 TEMPS

Age : à partir de 13 ANS + 1 JOUR

Freins avant interdits.

Normes sécurité obligatoires

Spoiler arrière obligatoire.

Un seul châssis par course.

Nouveau kit fixation spoiler CIK/20 obligatoire.

SPORT (2 TEMPS)

POIDS MINIMUM : 145 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

Pneus pluie autorisés

CHASSIS :

Tous modèles aux normes CIK. Arbre arrière diamètre maximum Ø50mm. Freinage hydraulique, ancienne ou nouvelle carrosserie. Normes de sécurité obligatoires. Spoiler arrière obligatoire

Tube de Ø28 à 32mm arbre arrière de Ø25mm à Ø50mm

Cadre simple ou double berceau, freinage mécanique ou hydraulique.

MOTEURS 2 TEMPS:

ROTAX Junior & J 125

ROTAX Max avec bride UFOLEP Max en remplacement de la valve d'origine.

IAME X 30 JUNIOR

ROCK JUNIOR

FFSA IAME



PNEUMATIQUES : voir annexe 3 **Pneus pluie autorisés**

Echappement avec nouveau silencieux additionnel obligatoire. (Sauf moteurs ROTAX)

Règlement National Karting piste UFOLEP - Année 2018



SPORT 4 TEMPS

AGE : à partir de 13 ANS + 1 JOUR

POIDS MINIMUM : 168 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

MASTER : AGE : à partir de 35 ANS + 1 JOUR (ou pilote 80kg en tenue sans casque)

Poids minimum : 175 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : Tous modèles aux normes CIK. Arbre arrière diamètre \varnothing 50mm. Freinage hydraulique, ancienne ou nouvelle carrosserie. Normes de sécurité obligatoires. Spoiler arrière obligatoire

- **SUBARU 400** MOTEUR SUBARU EX 40 ou **WORMS EX 40** (ces deux moteurs sont identiques en tout point seul le nom change) **Plombage UFOLEP obligatoire**

Toutes les pièces internes et externes du moteur, le carburateur et l'embrayage doivent être d'origine, montés dans la position d'origine et non modifiés. Gicleur principal 20 ou 40.
Fiche technique moteur SUBARU 400, en pièce jointe.

BI MOTEUR

- **DEUX MOTEURS SUBARU KX 21** ou **WORMS KX 21** (ces deux moteurs sont identiques en tout point seul le nom change) **Plombage UFOLEP obligatoire**

Toutes les pièces internes et externes du moteur, le carburateur et l'embrayage doivent être d'origine, montées dans la position d'origine et non modifiées.

Le groupe d'allumage, bougie et clavette doivent être d'origine et montés dans les positions prévues.

Pot d'échappement d'origine ou nouveau pot 2 en possible

A tout moment de l'épreuve la quantité d'huile de lubrification dans le moteur ne doit pas être inférieure à 350ml, sans tolérance. (Contrôlé par vidange du moteur par les bouchons de vidange). Fiche technique en pièce jointe.

PNEUMATIQUES : voir annexe 3 **Pneus pluie autorisés**

BOUGIES : NGK BR-5/6/7HS et CHAMPION RL78C, d'origines sont autorisées.

GICLEUR : de 83 à 100. Cornet d'admission possible et collecteur d'air possible

POIDS MINIMUM : 168 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : Type Gennius fabrication IPK

Tube D30 double berceau x 2 Arbre AR D50mm Ep 3mm Freins avant interdits

Jantes AV 125mm (sec ou pluie)

Jantes AR 180mm (sec ou pluie)



Règlement National Karting piste UFOLEP - Année 2018



SUPER

Age à partir de 14 ANS + 1 JOUR

Poids minimum : 165 KG (kart complet avec pilote en tenue)

Nouveau kit fixation spoiler CIK/20 obligatoire.

SUPER MASTER :

AGE à partir de 35 ANS+ 1 JOUR (soit pilote de plus de 80kg en tenue sans casque).

Poids minimum : 173 KG (kart complet avec pilote en tenue)

HANDIKART :

Age : à partir de 14 ANS + 1 JOUR

Poids minimum : 173 KG (kart complet avec pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Tous modèles aux normes CIK. Arbre arrière diamètre maximum Ø50mm. Freinage hydraulique, freins avant autorisés. Ancienne ou nouvelle carrosserie. Normes de sécurité obligatoires. Spoiler arrière obligatoire.

PNEUMATIQUES : (voir annexe 3) Pneus pluie autorisés

MOTEURS : (strictement d'origine conforme à la fiche constructeur)

- IAME X30 (toutes les évolutions du constructeur seront autorisées)

- ROTAX MAX

- ROTAX EVO

- KF Junior

Carburateur strictement d'origine, conforme à la fiche constructeur,

Echappement avec nouveau silencieux additionnel obligatoire en annexe 2-1. (Sauf moteurs Rotax)



Règlement National karting piste UFOLEP Année 2018



VITESSE

Age : à partir de 15 ANS + 1 JOUR

Poids minimum : 178 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

Nouveau kit fixation spoiler CIK/20 obligatoire.

VITESSE MASTER

AGE, A PARTIR DE 35 ANS + 1 JOUR

Poids minimum : 185 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS :

Tous modèles aux normes CIK. Arbre arrière diamètre maximum Ø50mm. Freinage hydraulique sur les quatre roues obligatoire. Ancienne ou nouvelle carrosserie. Normes de sécurité obligatoires. Spoiler arrière obligatoire.

PNEUMATIQUES : (voir annexe 3)

Pneus pluie autorisés





MOTEURS CATEGORIE VITESSE Groupe B

LAME X30 SUPER SHIFTER -175cc-TAG

Strictement d'origine, conforme à la fiche d'homologation

Cylindrée Maximum 175 cm³.

Monocylindre refroidi par eau, 1 radiateur.

Admission par clapets.

Boîte à clapets (dimension et dessin) conforme à la fiche d'homologation.

Volume nominal de la chambre de combustion : minimum 17cm³ avec insert. Squish minimum 1 mm.

Boîte de vitesses strictement conforme à la fiche d'homologation du moteur (y compris le couple primaire)

Démarrreur intégré.

Transmission libre.

Uniquement le carburateur Dell'Orto VHSB 36-RD

Ce carburateur doit rester strictement d'origine.

Toutes les pièces internes et externes du moteur, le carburateur et l'embrayage doivent être d'origine, montés dans la position d'origine et non modifiés.

Le groupe d'allumage, bougie et clavette doivent être d'origine et montés dans les positions prévues.

SILENCIEUX D'ASPIRATION :

Boîte à air NOX avec inserts d'origines, orifices d'admission d'un diamètre maximum de 30 mm orientés vers l'arrière du kart.

ECHAPPEMENT :

Silencieux d'échappement CIK homologuée pour KZ/KZ2 ou Elto Racing Hom. FIK1041300/09 ou MC Racing Hom. CSAI 10410695/12, conforme à la fiche technique (voir annexe4)

Limite maximale du bruit autorisé 96 dB

Un récupérateur d'huile de boîte de vitesses doit être fixé solidement à l'arrière du châssis.





PUISSANCE

Age : à partir de 15 ANS + 1 JOUR

Poids minimum : 175 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Tous modèles aux normes CIK. Arbre arrière Ø50mm maximum. Freinage hydraulique, avec obligation de freinage sur les quatre roues.

Normes sécurité obligatoires.

Spoiler arrière obligatoire.

Nouveau kit fixation spoiler CIK/20 obligatoire.

MOTEURS

- MOTEURS 250CC 4 TEMPS sans boîte à vitesse.
- MOTEUR ROTAX DD2
- MOTEURS 2 TEMPS 100 à 175CC sans boîte à vitesse.
- MOTEURS ROTATIFS.
- MOTEURS OK & KF

PNEUMATIQUES : (voir annexe 3) Pneus pluie autorisés



ANNEXES

PREAMBULE CARBURANT : Essence avec taux d'octane maximum de 98

ANNEXE 1

Tout organisateur désirant organiser sous l'égide de l'UFOLEP :

- **un trophée, challenge, compétition ou autre appellation** (obligation d'appliquer les règlements sportifs et technique nationaux UFOLEP 2018)
- **un challenge de marque** (obligation d'appliquer le règlement sportif et les règles de sécurité du règlement technique UFOLEP 2018)
- **une compétition** (obligation d'appliquer les règlements sportifs et technique nationaux UFOLEP 2018)

Devra obligatoirement demander et obtenir le visa de la Commission Nationale Sportive UFOLEP Kart Piste.

La liste et les règlements de ces différents trophées ou challenges de marques seront annexés au Règlement Sportif de la Commission Nationale Sportive Karting UFOLEP disponible sur le site <http://www.cns.ufolep.org/kart>



ANNEXE 2

Sur-classement :

Une demande écrite devra être adressée à : bgallet.laligue@ufolep-usep.fr

ANNEXE 3

PNEUS :

Le règlement particulier des trophées ou challenges doit préciser une seule marque de pneus par catégorie choisie dans le tableau d'homologation des pneumatiques utilisables dans le règlement technique UFOLEP 2018, en tenant compte du type de pneu utilisé dans le règlement technique national des catégories. **Pneus strictement d'origine**, avec un seul choix de type de pneus par catégorie, Modification et traitement interdit

Marques de pneus agréés pour 2018 et 2019

- **BRIDGESTONE** marque retenue pour les rassemblements nationaux 2018 et 2019
- **MAXXIS**
- **VEGA**
- Types de pneus correspondant à chaque catégorie :

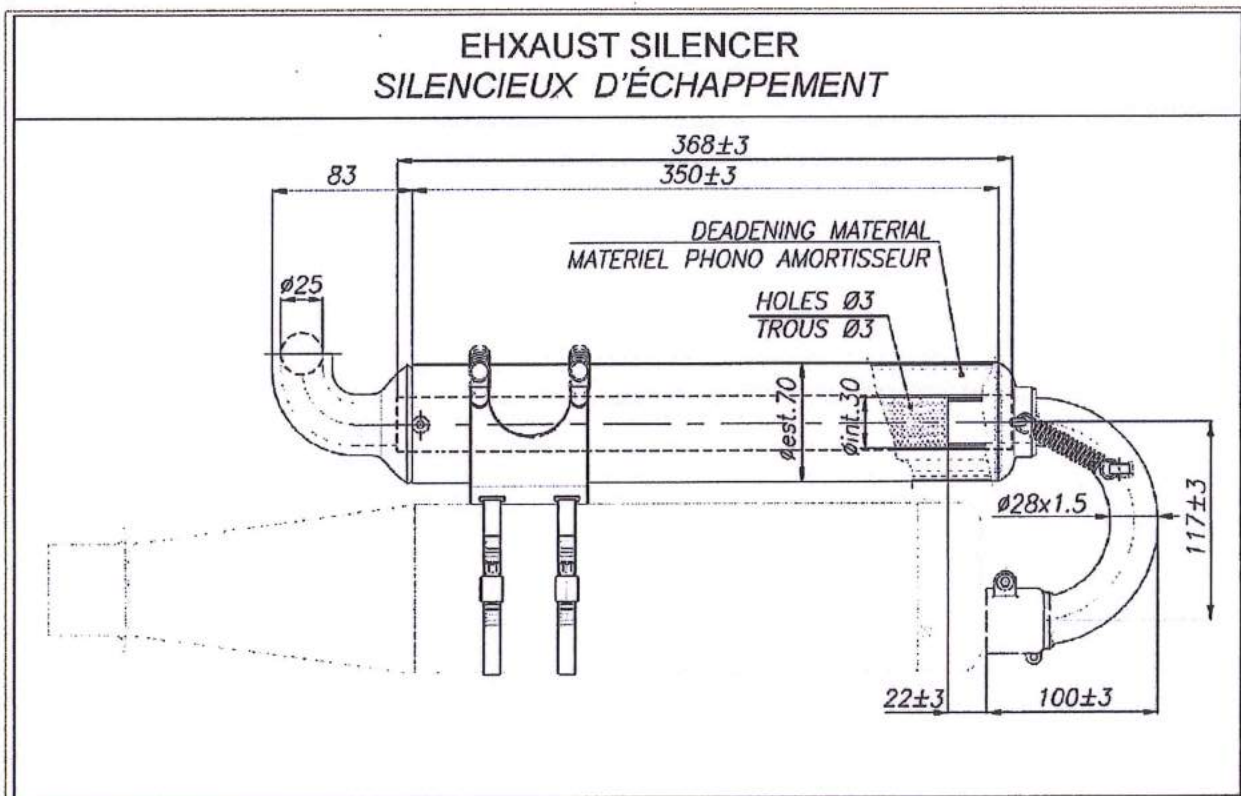
PNEUS	MINI - JEUNES	SPORT	SUPER	VITESSE PUISSANCE	PLUIE
BRIDGESTONE	YDS	YNC	YLM	YLM	YNP
MAXXIS	ROOKIE	HG1	SLR	MR prime	MW
VEGA	CADETTI	SL6 vert	F4 rose	F4 rose	W5



ANNEXE 4

Silencieux additionnels :

MINI 2T, JEUNE 2T SPORT 2T, SUPER, et PUISSANCE (sauf ROTAX)



- VITESSE groupe A : Nouveau silencieux additionnel obligatoire homologué CIK
- VITESSE groupe B : Silencieux additionnel livré avec le moteur.
- **Limite maximale du bruit autorisé 96 dB.** Un pilote pour lequel la mesure sonométrique de son kart serait supérieure à 96 dB/A, aura l'obligation de remettre son kart en conformité pour être autorisé à poursuivre l'épreuve.

